



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que le 9 décembre 2024, le conseil a adopté :

- **Le Règlement 376-24 modifiant le Règlement de zonage 341-18 afin d'autoriser des usages dans les zones 1-Ad A 10-Ad, 1-F, 2F, 4F, 5F, 6-F ET 2-Rec.**

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Manicouagan le 15 janvier 2025, et il est en vigueur depuis le 16 janvier 2025, tel qu'en font foi le certificat de conformité délivré ce même jour par Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée au 471, chemin Principal, aux heures normales de bureau.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière